



RETRAITES 2010 :

Etre résolument à l'offensive

Une délégation de la CGT Fonction Publique a été reçue par Eric Woerth, ministre du Travail, de la solidarité et de la Fonction Publique, le lundi 26 avril.

En premier lieu, la CGT a souhaité que le ministre précise la méthode et le calendrier des échanges.

Elle a ensuite souligné que les organisations CGT de la Fonction Publique s'inscrivent entièrement dans une démarche d'ensemble, solidaire et interprofessionnelle.

De fait, elle a rappelé le socle commun revendicatif de la CGT, avec notamment le maintien de l'âge légal de départ à la retraite à 60 ans avec 75 % du salaire pour une carrière complète, aucune pension inférieure au SMIC et une meilleure prise en compte de la pénibilité.

Sur la question essentielle du financement, elle a affirmé, de nouveau, que les solutions principales prioritaires passaient par la résorption du chômage, l'augmentation des salaires et une nouvelle répartition des richesses créées qui mettent d'avantage à contribution profits et hauts revenus.

A partir de ces éléments incontournables, la CGT a indiqué les pistes importantes relevant des retraites des fonctionnaires et du Code des pensions : le maintien et l'amélioration des droits familiaux et conjugaux, l'intégration dans le salaire des primes ayant un caractère de complément salarial – et, par voie de conséquence, la mise en extinction du RAFP - l'indexation des pensions sur les traitements bruts dans le cadre d'une politique salariale assise sur la valeur du point d'indice.

Sur ces bases, la CGT a confirmé qu'elle combat toute remise en cause de l'âge légal de départ à la retraite à 60 ans, du calcul de la pension sur l'indice détenu durant les 6 derniers mois, et de la reconnaissance de la pénibilité comme par exemple pour les infirmières.

Enfin, notre organisation syndicale a exigé de véritables négociations avec des séances réunissant tous les syndicats.

Dans l'hypothèse d'un passage en force, la CGT a dit, de nouveau, sa détermination à prendre toutes ses responsabilités.

Eric Woerth ne s'est pas prononcé sur nos principales exigences.

Il a confirmé qu'un « document préfigurateur » serait diffusé aux alentours du 15 mai et que le projet de loi serait examiné à un Conseil des ministres de la mi-juillet.

Il a indiqué qu'auraient lieu rapidement, 2 séries de groupes de travail où les organisations syndicales seraient reçues séparément au niveau de la Fonction publique autour de 3 thématiques : emploi des seniors, pénibilité et enjeux spécifiques.

Une autre réunion, avec l'ensemble des organisations syndicales, aura lieu concernant le « pilotage » des institutions de retraite.

Cette première rencontre sur l'enjeu essentiel des retraites confirme, à l'évidence, que rien de positif ne pourra voir le jour sans l'intervention et la mobilisation de l'ensemble des salariés.

Pour la CGT, cela doit immédiatement se traduire par une participation massive aux manifestations unitaires du 1^{er} mai.

Montreuil, le 27 avril 2010